

MAIRIE DE MOLOY

6, rue de la Commune - Tel : 03 80 75 17 02 – mairie.moloy@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 9 janvier 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le jeudi neuf janvier,

le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

Présents : Florian **PAQUET**, Boris **LAMOTTE**, Fabrice **LANIER**, Dominique **FAUCHET**, Denis **JUNG**, Marina **CHARALAMBIDIS**.

Absents : Emmanuel **ORRY**, Julien **CHERVIER**, Odile **POBELLE**

La séance est ouverte à 19h00.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Débloccage anticipé de crédits d'investissement

Quelques factures d'investissements sont à honorer avant le vote du budget primitif prévu en février 2020.

Par conséquent, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer le nécessaire afin que les entreprises concernées puissent être payées avant cette date. Ces crédits seront rattachés aux dépenses d'investissement de l'année 2020.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le débloccage anticipé de crédits d'investissement.*

Bail de location d'une parcelle communale à TDF

Une parcelle communale de 400 m² fait l'objet d'un bail entre la Commune de Moloy et la société TDF. Il s'agit de la parcelle où se trouve implantée l'antenne relais.

TDF, qui fait face à une forte concurrence sur son secteur d'activité, souhaite pérenniser sa présence sur le site, dans un contexte de multiples investissements successifs liés à la téléphonie mobile (déploiement de la 4G etc...).

La société TDF souhaite par conséquent maîtriser la propriété de l'emprise foncière sur laquelle se situe l'antenne relais. 200 autres sites similaires sont concernés par la même démarche en France.

Une offre d'achat a été faite à la Commune. Le Conseil Municipal décide dans un premier temps de poursuivre les négociations.

Point sur les travaux d'entretien courants pour 2020

- Les toilettes du logement communal situé au-dessus de la Mairie sont particulièrement vétustes. Le Conseil Municipal décide de les remplacer rapidement.
- Le tilleul situé allée des pins fera l'objet d'un élagage en 2020.
- Un frêne situé près de la table de pique-nique est malade et les branches mortes tombent les unes après les autres. Il est décidé de faire abattre cet arbre et de replanter un autre arbre à la place.
- Des devis vont être demandés afin de réaliser un dérasement des accotements à Labergement et le long du chemin qui conduit au château d'eau. Cette opération a pour objectif d'assurer un meilleur écoulement des eaux pluviales et d'éviter leur ravinement qui dégrade les routes.
- Un lampadaire supplémentaire va être installé au niveau du numéro 8 de la rue du Fourneau des Champs afin de résorber une zone sombre. Les démarches sont en cours avec le SICECO.

Protocole d'accord tripartite pour la remise en état d'une partie de la toiture de l'église

Une partie des tuiles de l'église (versant est de la sacristie, versant est et ouest de la chapelle nord et versant ouest de la nef) ont gelé et doivent faire l'objet d'un remplacement.

Des procédures sont en cours depuis 2016 avec les assurances et des experts, la Commune de Moly ayant souhaité une mise en cause de l'entreprise ayant réalisé les travaux et de l'architecte.

Afin d'éviter une procédure judiciaire qui serait coûteuse en frais de justice (sans garantie de gain de cause), un protocole d'accord avec prise en charge tripartite est proposé (deux tiers pour l'entreprise, 16% pour l'architecte et 16% pour la commune) et permettra une reprise des portions de toiture concernées avec des tuiles neuves de type Saint-Vincent. Les travaux auront lieu au printemps.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le protocole d'accord tel que proposé et autorise le Maire à le signer.*

Questions diverses

1. Les démarches se poursuivent pour la reconstruction du pont de la Salinerie à Labergement. La MICA a adressé à la Commune son rapport, en faveur d'une démolition/reconstruction complète de l'ouvrage, avec mise en place d'un pont-cadre béton plus résistant et plus durable dans le temps. Par ailleurs, la police de l'eau a donné son accord pour les travaux, moyennant quelques préconisations. Des devis sont en train d'être demandés avant de constituer les dossiers de demandes de subventions.

2. Le Maire indique avoir reçu une réponse du Conseil départemental au sujet du trafic poids-lourds sur le RD996 et en particulier rue des Boudrots. Les comptages effectués font état de 5 PL/jour dans chaque sens de circulation au niveau de la rue des Boudrots. Le Département indique que le chef d'agence M. JANVIER reprendra contact avec la commune pour examiner ce dossier.
3. Le CEA Valduc envisage de déplacer la station de prélèvement actuellement située en bas de la rue de la Chapelle. Un rendez-vous doit se tenir en janvier à ce sujet.
4. L'école de Saulx-le-Duc a sollicité une participation financière des communes ayant des enfants scolarisés dans cette école pour l'organisation d'un voyage scolaire. Le Conseil Municipal accorde une participation de 60 euros par enfant soit un total de 180 euros. Boris Lamotte, concerné par un enfant, ne participe pas à la discussion.
5. La FNACA souhaite organiser une cérémonie au Monument aux Morts le 19 mars 2020 à 16h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire,
M. Florian PAQUET**

